



**REPUBLIQUE FRANCAISE
TERRITOIRE DE BELFORT**

**---
COMMUNE DE GIROMAGNY
REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

DECISION N° 2025-029

Date : 09/05/2025

Affichage : 12/05/2025

Annexe :

**Objet : Marché public à procédure adaptée
R2123-1 du CCP- Transformation et extension
d'un bâtiment en espace découverte et point
d'accueil touristique**

Vu la délibération n°4124 du 06 juin 2020 relative à la délégation donnée au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu la délibération n°4769 du 28 novembre 2024 par laquelle il a été décidé de confier au cabinet Architecture Spirit les études de maîtrise d'œuvre opérationnelle pour la réhabilitation de la Mazarine ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 7 mars 2025 avec une date limite de réception des offres fixée au mercredi 09 avril 2025 à 17h00 ;

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure adaptée ouverte et décomposée en 12 lots :

- Lot 1 : Démolition-Terrassement-VRD
- Lot 2 : Gros Œuvre
- Lot 3 : Charpente-Couverture
- Lot 4 : Zinguerie-Etanchéité
- Lot 5 : Menuiserie extérieure
- Lot 6 : Enduits
- Lot 7 : Bardage
- Lot 8 : Platerie Peinture Isolation
- Lot 9 : Menuiserie Intérieure
- Lot 10 : Chape- Revêtement de sol- Faïence
- Lot 11 : Electricité
- Lot 12 : Chauffage- Sanitaire- Ventilation

Considérant les 25 offres déposées et les critères d'analyse mentionnés au Règlement de la consultation ;

Le Maire de la Commune de Giromagny décide :

Article 1 : D'attribuer les marchés aux candidats suivants :

- Lot 1 : MONNIER TP- 11 rue vie de la Croze- 90800 ARGIESANS pour un montant total estimatif de 16 307,93 € HT
- Lot 2 : Non attribué, en phase de négociation
- Lot 3 : PY ELIAS- ZA de la Goutte Avin- 90200 AUXELLES-BAS pour un montant total estimatif de 12 096,50 € HT
- Lot 4 : Aucune offre déposée
- Lot 5 : Menuiserie CLAUDE- Avenue Schwabmunchen-90200 GIROMAGNY pour un montant total de 47 980,00 € HT
- Lot 6 : CABETE – 50 grande rue – 90000 BELFORT pour un montant total estimatif de 21 498,75 € HT

Lot 7 : Non attribué, en phase de négociation

Lot 8 : CURTI-ZI-90800 BAVILLIERS pour un montant total estimatif de 32 619,90 € HT

Lot 9 : Menuiserie CLAUDE- Avenue Schwabmunchen-90200 GIROMAGNY pour un montant total de 5 511,92 € HT

Lot 10 : MIROLO – 44 rue Général FOLTZ- 90400 TREVENANS pour un montant total estimatif de 18 366,02 € HT

Lot 11 : SARL ARLUX – 17 rue du Port – 90850 ESSERT pour un montant total estimatif de 17 037,58 € HT

Lot 12 : SANICHAUF PASCAL – 4 rue Salamon – 70400 HERICOURT pour un montant total estimatif de 25 832,79 €

Article 2 : Dire qu'en application des articles L410-1 à L412-8 du Code des relations entre le public et l'administration cette décision pourra faire l'objet d'un recours :

- Gracieux, auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la dernière des formalités de publicité la rendant exécutoire (affichage, publication ou notification, transmission au contrôle de légalité). L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut rejet du recours.
- Contentieux, auprès du Tribunal administratif de Besançon SIS 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon par courrier ou sur le site Télérecours citoyen (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la dernière des formalités de publicité la rendant exécutoire (affichage, publication ou notification, transmission au contrôle de légalité) ou à compter de la décision implicite de rejet ou réponse explicite de rejet d'un éventuel recours gracieux mentionné ci-dessus.

le Maire,



Christian CODDET

